

Clotilde Brunetti-Pons

LA COMPLÉMENTARITÉ DES SEXES EN DROIT DE LA FAMILLE

mare & martin

© Éditions mare & martin, 2014

ISBN 978-2-84934-133-9

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Pour les publications destinées à la jeunesse : application de la Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949.

La complémentarité des sexes en droit de la famille

Colloque du lundi 8 avril 2013

Centre de recherche sur le couple, laboratoire du CEJESCO

**Centre de recherche et d'Études juridiques sur l'efficacité des
systèmes de droit civil**

Préface : Catherine Labrusse-Riou, *Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*

Rapport introductif : Clotilde Brunetti-Pons, *Maître de conférences à l'Université de Reims, responsable du Centre de recherche sur le couple, laboratoire du CEJESCO.*

Première partie – Le couple

– Le couple sexué et le droit de la famille

Jean Hauser, *Professeur émérite de l'Université Montesquieu Bordeaux IV.*

– Les conséquences de la loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe et l'alternative d'une alliance civile

Daniel Fasquelle, *Professeur agrégé à l'Université du Littoral – Côte d'Opale*

Clotilde Brunetti-Pons, *Maître de conférences à l'Université de Reims, responsable du Centre de recherche sur le couple, laboratoire du CEJESCO.*

– L'identité sexuée dans la jurisprudence de la Cour de cassation

Jean-Dominique Sarcelet, *Avocat général à la Cour de cassation, Maître de conférences associé à l'Université de Reims, membre du CEJESCO.*

Seconde partie – La procréation

1 – La différence des sexes et l'accès à la procréation

– *L'encadrement légal de l'accès à l'assistance médicale à la procréation*

Nathalie Baillon-Wirtz, *Maître de conférences à l'Université de Reims, membre du CEJESCO.*

2 – La différence des sexes et l'établissement de la filiation

– *La différence des sexes et l'établissement de la filiation en droit français : l'étude des filiations sexuellement exclusives*

Caroline André, *Enseignant-chercheur à Reims Management School, Chargée d'enseignements à la Faculté de droit de Reims, membre du CEJESCO.*

– *La gestation pour autrui dans les législations européennes*

Frédérique Granet-Lambrechts, *Professeur à l'Université de Strasbourg, Directrice du Centre de Droit Privé Fondamental.*

3 – La différence des sexes et la naissance de l'enfant

– *L'allaitement maternel en question*

Adélaïde Kadiyogo, *Avocat au barreau de Reims, Chargée d'enseignements à la Faculté de droit de Reims, membre du CEJESCO.*

– *L'allaitement placé au cœur de séparations parentales*

Martine Herzog Evans, *Professeur à l'Université de Reims, membre du CEJESCO.*

Troisième partie – La parentalité

– *L'enfant sujet de droits*

Clotilde Brunetti-Pons, *Maître de conférences à l'Université de Reims, responsable du Centre de recherche sur le couple, laboratoire du CEJESCO.*

1 – La stabilité de la relation parentale dans les situations de crise du couple parental

– *La parentalité dans les familles recomposées en droit Catalan*

Carmen Làzaro Palau, *Docteur en droit, Professeur associé à l'Université internationale de Catalogne.*

– *La stabilité de la relation parentale en cas de séparation forcée. Le point de vue du droit pénitentiaire*

Martine Herzog Evans, *Professeur à l'Université de Reims, membre du CEJESCO.*

2 – La stabilité de la relation parentale après séparation ou divorce : approche de droit comparé

– *La stabilité de la relation parentale après séparation ou divorce : la question de la résidence alternée. Approche de droit comparé franco-luxembourgeois*

Jordane Segura, *Docteur en droit privé et sciences criminelles, Chargée d'études au CEPS/Instead du Luxembourg.*

– *Approche de droit comparé franco-guinéen sur la garde de l'enfant après divorce*

Sekou Koita, *Docteur en droit.*

Rapport de synthèse : Alain Sériaux, *Professeur à l'Université de Perpignan.*